



Les Maisons de Cognac

FRANCE

**REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE
ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMC DU 9 MAI 2023**



Réunion du Conseil d'Administration du SMC

16H-17H15

- | | | |
|--|--------------------|-------------|
| ▪ Intervention de Monsieur le Maire, Morgan Berger :
Présentation du plan pluriannuel d'investissement de la ville
de Cognac | Validation | <i>30mn</i> |
| ▪ Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la
réunion précédente | Discussion | <i>5mn</i> |
| ▪ Retour sur la réunion paritaire des chais de cognac du 26
avril | Information | <i>10mn</i> |
| ▪ Communication autour des autres spiritueux produits
localement | Décision | <i>15mn</i> |
| ▪ Adhésions Maisons Polignac et Maison Voyer | Discussion | <i>5mn</i> |
| ▪ Points divers : alcool et santé | | <i>10mn</i> |

Approbation de l'ordre du jour et du Relevé de décision de la dernière réunion

⇒ DECISION ATTENDUE :

- 1) Approuvez-vous l'ordre du jour ?
- 2) Approuvez-vous le relevé de décision du Conseil d'administration du 3 avril 2023 ?

Retour sur la réunion paritaire des chais de cognac du 26 avril

→ **Information**

Communication autour des autres spiritueux produits localement

→ Discussion

Adhésions Maisons Polignac et Voyer

→ Discussion



Prince Hubert de
POLIGNAC
— COGNAC —



- Directeur Général : Anthony Perera
 - Rencontre : Céline Lesueur, Directrice des Opérations
 - Adresse : Rénovation d'un hôtel particulier en plein cœur du centre historique de Cognac
 - Négociants de Cognac exclusivement
-
- Directeur Général et Maître de Chai : Pierre Vaudon
 - Adresse : Le Maine Verret 16130 Verrieres
 - Négociants de Cognac exclusivement



Questions diverses

→ Alcool et santé

- Pour information :
 - ✓ Publication par l'unité « less alcohol » de l'OMS d'un article avec comme ligne d'ouverture : Aucune quantité d'alcool n'est bonne à boire
 - ✓ Publication d'un guide : « Reportage sur l'alcool : un guide pour les journalistes
 - ✓ Publication d'un article : Une perspective de santé publique sur les boissons sans alcool et à faible teneur en alcool
- Proposition : Intervention de Cécile Duprez-Naudy, Hennessy, pour un point à date sur les évolutions en cours et actions menées par les organisations



Réunion de la Famille du négoce

17H30-19H30

• Approbation de l'ordre du jour et des comptes rendus des réunions précédentes	Validation	<i>5mn</i>
• CEC V2	Décision	<i>45mn</i>
• Budget	Décision	<i>30mn</i>
• Règlement SUR	Information	<i>15mn</i>
• PLUI et zones sensibles	Discussion	<i>20mn</i>
▪ Questions diverses :	Décision	<i>15mn</i>
▪ Déroulé de l'Assemblée Plénière du BNIC – Question du vote des APN		
▪ Liste de diffusion des Relevés de décisions aux CA des BP et MG		
▪ Mentions de Provenance Complémentaires : point à date		

Approbation de l'ordre du jour et du Relevé de décision de la dernière réunion

⇒ DECISION ATTENDUE :

- 1) Approuvez-vous l'ordre du jour ?
- 2) Approuvez-vous le relevé de décision du Conseil d'administration du 3 avril 2023 ?

CEC révisée

→ **Décision**

CEC Révisée :

- Simple / concrète / mesurable / efficiente / impactful / communicable / axée sur les pratiques / atelier viticole
- Principe de progressivité et d'ouverture aux autres certifications : Une Certification ouverte, non dépendante de HVE, mais non exclusive d'autres certifications (notamment Bio et HVE)
- Reprise d'éléments de certification ministère Niveau 2 HVE
 - => objectif : obtenir une reconnaissance Niveau 2 de la CEC par l'Etat (dépôt de la demande avant l'été) pour pouvoir bénéficier des éco-régimes
- Recentrage sur l'atelier viticole
- Exclusion du réglementaire sauf 2-3 points essentiels (notamment gestion des effluents et ZNT)
 - => Memento sur la réglementation viticole mais pas de contrôle

Méthode de travail

Propositions travaillées par les services avec les référents CEC

⇒ Présentation et travail avec les membres négoce du GT CEC (20 mars)

⇒ Validation par les familles puis en CP en mai 2023

Organisation par grands enjeux

- Biodiversité
- Qualité Eau / Air
- Protection du vignoble
- Sols Vivants
- Carbone



FAVORISER LA BIODIVERSITE

Carine Desrantes

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	MODALITES DE CONTRÔLE ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
CE2 n°1 & 2	Je réalise le plan de mon vignoble en précisant les zones à enjeux environnementaux et les Infrastructures Agro Écologiques .	DOCUMENTAIRE Ecart majeur : Pas de plan réalisé Ecart mineur : Plan incomplet ou non mis à jour	/
CE2 n°4	'Si mes parcelles viticoles font partie d'un site Natura 2000 , j'adhère à la charte et je respecte les mesures de préservation .	DOCUMENTAIRE Ecart majeur : absence de signature charte et non respect des mesures	/
filière CE2 n°3	Je favorise le développement des Infrastructures Agro Écologique (IAE) sur mon exploitation pour préserver la biodiversité.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE Exigence : Taux d'IAE > à 7% de surface équivalente de la SAU	Taux d'IAE > 10% de surface équivalente de la SAU
CE2 n°2 et 3	'Je respecte les mesures de préservation des Infrastructures Agro Écologique (IAE).	DISCUSSION / VISUEL Visite de 10% de la surface des IAE et contrôle visuel Ecart majeur : traces de traitement fertilisation/entreposage Ecart mineur : non respect des bonnes pratiques	/



VEILLER A LA QUALITE DE L'EAU, DE L'AIR ET DES SOLS

Valérie Baumann

VEILLER A LA QUALITE DE L'EAU, DE L'AIR ET DES SOLS

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	MODALITES DE CONTRÔLE ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
Régl. Avec exigence filière	'Je gère l'ensemble de mes effluents conformément à la réglementation pour éviter les pollutions environnementales et je ne pratique pas de lavage intégral des effluents phytosanitaires au vignoble.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL <u>Ecart majeur</u> : gestion non conforme, constat d'une pollution <u>Ecart mineur</u> : défaut de traçabilité	/
Régl. Avec exigence filière	'Je dispose d'une aire de préparation/lavage qui permet la recupération des différents types d'effluents de mon exploitation via des réseaux séparés.	DOCUMENTAIRE / VISUEL <u>Ecart majeur</u> : absence d'aire ou de séparation des réseaux ou stockage insuffisant <u>Ecart mineur</u> : non maîtrise de l'orientation des réseaux Pour les effluents phytosanitaires : selon morphologie/justification du vignoble, la gestion intégrale à la parcelle est possible seulement les 3 1ères premières années de la certification environnementale	/
Régl. Avec exigence filière	Je respecte le contenu des Chartes Départementales Riverains.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL <u>Ecart majeur</u> : absence plan identifiant les zones sensibles/non respect des DSR/DSPPR/ absence de prévenance	Implantation de haie à proximité des riverains ou autre démarche améliorante au-delà de la réglementation
Régl. Avec exigence filière	'Je respecte les Zones Non Traitées au voisinage des points d'eau et favorise l'implantation de haies , au-delà de la réglementation.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL <ul style="list-style-type: none"> • minimum bande tampon enherbée de 5 m non traitée, utilisation de produits avec ZNT eau adaptée. • Largeur ZNT peut-être réduite de 20 ou 50 m à 5 m sous conditions (moyens antidérive, haie) <u>Ecart majeur</u> : absence de plan identifiant les points d'eau ou non respect des ZNT <u>Ecart mineur</u> : traçabilité incomplète	Implantation de haie en bordure des points d'eau au-delà de l'obligation réglementaire (même si programme à 5m, points d'eau non classés...)

VEILLER A LA QUALITE DE L'EAU, DE L'AIR ET DES SOLS

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	MODALITES DE CONTRÔLE ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
filière	'Je renforce l'utilisation de méthodes alternatives au désherbage chimique (travail mécanique, tonte, etc...) pour l'entretien de mon cavaillon dans le cadre de ma stratégie globale de raisonnement des herbicides.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL Gestion alternative (au désherbage chimique) du cavaillon et des parcelles de 1ère et 2ème feuilles sur au moins 50% du vignoble au moins 1 fois par an OU Gestion alternative (au désherbage chimique) du cavaillon et des parcelles de 1ère et 2ème feuilles sur au moins 10% du vignoble sur toute la période	Gestion alternative du cavaillon et des parcelles de 1ère et 2ème feuilles sur 100% du vignoble au moins 1 fois an OU Gestion alternative (au désherbage chimique) du cavaillon et des parcelles de 1ère et 2ème feuilles sur au moins 20% de mon vignoble sur toute la période
filière	Je vise un Indice de Fréquence de Traitements (IFT) Herbicide compris entre 0 et 1 maximum par an.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL IFT Herbicide <= 1 Possibilité de lissage sur 3 millésimes pour intégration des aléas climatiques dès la 1ère année de certification.	IFT Herbicide à zero
Filière	'Je n'utilise pas l'eau issue des nappes phréatiques pour irriguer mes vignes en production.	non applicable	/
CE2 n°13, 14, 15, 16	Si je dois irriguer mes vignes en production, j'utilise des outils d'aide à la décision , je tiens un registre d'irrigation complet , je dispose d'un plan de prévention des fuites , j'adhère à une démarche collective de gestion de l'eau .	DOCUMENTAIRE / VISUEL Ecart majeur : absence de preuve d'utilisation d'OAD / absence du registre d'enregistrement / absence d'adhésion à une démarche collective Ecart mineur : registre d'enregistrement incomplet ou non mis à jour / présence de fuite ou de matériel mal réglé	/

PILOTER UNE APPROCHE RAISONNEE DES TRAITEMENTS

Raphaël Brisson

PILOTER UNE APPROCHE RAISONNEE DES TRAITEMENTS

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
CE2 n°5	<p>Je mets en oeuvre les méthodes de lutte raisonnée contre les maladies de mon vignoble et utilise des outils d'aide à la décision (observations, Bulletin de Santé Végétal (BSV), outils de modélisation, service de conseil technique agréé)</p> <p>Je tiens un registre phytosanitaire viticole complet pour preuve.</p>	<p>DISCUSSION / DOCUMENTAIRE</p> <p>Écart majeur : absence de registre phytosanitaire ou registre incomplet / absence de documents justifiant les interventions</p> <p>Écart mineur : justifications incomplètes</p>	
filière	<p>J'utilise des panneaux récupérateurs ou un matériel permettant de réduire la dérive de pulvérisation d'au moins 90 % pour les traitements de début de saison.</p>	<p>DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL</p> <p>Utilisation de pulvérisateur ou matériel permettant une réduction de dérive à 90% sur au moins 80% des surfaces du vignoble jusqu'au stade 17</p> <p><i>L'objectif d'utilisation de ce type de matériel vise l'ensemble du vignoble : 80% uniquement prévue pour prévoir les contraintes techniques en lien avec le profil des parcelles.</i></p>	<p>Utilisation de pulvérisateur ou matériel permettant une réduction de dérive à 90% sur au moins 80% des surfaces du vignoble au-delà du stade 17</p>
filière CE2 n°6	<p>J'adhère ou contribue à une ou plusieurs démarches collectives de protection des plantes, en participant par exemple à la lutte contre la flavescence dorée dans ma commune.</p> <p>Au-delà des traitements obligatoires, mon approche des traitements insecticides est raisonnée et fais appel à des solutions alternatives.</p>	<p>DISCUSSION / DOCUMENTAIRE</p> <p>Écart majeur : absence d'adhésion ou de participation à des démarches collectives de protection des plantes (lutte ou mesures préventives) lorsqu'elles existent</p>	<p>Je participe à la prospection collective FD</p> <p>Je participe à des démarches collectives de protection des plantes (lutte ou mesures préventives).</p>

PILOTER UNE APPROCHE RAISONNEE DES TRAITEMENTS

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	MODALITES DE CONTRÔLE ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
filière	J'utilise des panneaux récupérateurs ou un matériel permettant de réduire la dérive de pulvérisation d'au moins 90 % pour les traitements de début de saison.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL Utilisation de pulvérisateur ou matériel permettant une réduction de dérive à 90% sur au moins 80% des surfaces du vignoble jusqu'au stade 17	Utilisation de pulvérisateur ou matériel permettant une réduction de dérive à 90% sur au moins 80% des surfaces du vignoble au-delà du stade 17
filière	Dans la continuité de ma stratégie raisonnée globale, je m'assure que mes Indices de Fréquence de Traitements totaux hors biocontrôles sont inférieurs à la moyenne régionale.	DOCUMENTAIRE IFT HH (hors biocontrôle et hors traitements obligatoires FD) inférieur à 13,45 <i>A noter que qu'à la différence des biocontrôles, les produits AB sont totalisés dans le total IFT HH.</i>	IFT HH (hors biocontrôle et hors traitements obligatoires FD) inférieur à 11.

GERER DURABLEMENT LA VIE DES SOLS

Carine Desrantes

GERER DURABLEMENT LA VIE DES SOLS

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	MODALITES DE CONTRÔLE ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
CE2 n°7	Je vérifie que les conditions de stockage de mes fertilisants sont conformes pour prévenir toute pollution de l'environnement.	VISUEL Ecart majeur : stockage des engrais vrac et conditionnés non conforme / présence d'écoulement, défaut d'entretien ou sous dimensionnement des stockages <i>Vérification de la conformité des stockages des fertilisants :</i> - cas particulier élevage hors périmètre (si présence d'effluents d'élevage stockés et utilisés pour le vignoble) : obligation de résultat d'absence d'écoulement vers le milieu.	non applicable.
CE2 n°10 et 12	Je mets en œuvre les méthodes de fertilisation raisonnée et évalue dans le temps le bon équilibre à l'aide d'un plan prévisionnel de fumure azote (N) et phosphore (P) et de bilans annuels.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE Ecart majeur : absence PPF / absence de rapprochement et d'explication des différences Ecart mineur : PPF incomplet / non maîtrise de la méthodologie	non applicable.
CE2 n°8 et 11	Je possède la traçabilité des valeurs de mes fertilisantes, azote (N) et phosphore (P) et tiens un registre fertilisation complet.	DOCUMENTAIRE Ecart majeur : absence d'informations pour au moins 1 apport / absence cahier enregistrement Ecart mineur : cahier enregistrement incomplet ou non mis à jour	non applicable.
filière	Je favorise les couvertures végétales entre mes rangs de vigne. Les tournières sont enherbées toute l'année.	DISCUSSION / VISUEL Présence d'une couverture végétale (sauf cavaillon) à minima sur la période nov-février Visite de 10% de la surface du vignoble et contrôle visuel des enherbements selon période.	Présence d'une couverture végétale (sauf cavaillon) au-delà de la période nov-avril sur le vignoble Intégration d'une réflexion sur les types de couverts (autres fonctions de gestion de sols, de fixation d'azote atmosphérique)
filière	Je raisonne ma fertilisation et privilégie la part d'azote organique dans mes apports.	DOCUMENTAIRE Apport d'azote de moins de 60 unités	Apport d'azote de moins de 40 unités OU part d'azote organique dans la fertilisation supérieure à 50%



VISER LA SOBRIETE CARBONE

Valérie Baumann

TRACA-ORIGINE	EXIGENCE -LIBELLE COURT	MODALITES DE CONTRÔLE ECARTS / SEUIL FILIERE	BONUS FILIERE
Régl. Avec exigence filière	Je valorise mes sous produits viticoles .	DISCUSSION / VISUEL non applicable, uniquement un bonus.	Mes sous produits viticoles sont valorisés (matière ou énergie) grâce à des solutions individuelles ou collectives.
Filière	Je viser la sobriété carbone et l' optimisation de mes consommations énergétiques . Je connais et mets en œuvre les pratiques pour y parvenir.	DISCUSSION / DOCUMENTAIRE / VISUEL Connaissance du bilan carbone de la filière et des principaux postes	Suivi des consommations en GNR et énergies fossiles et/ou Une consommation d'énergie verte ou de production d'énergie et/ou Réalisation du bilan carbone individuel

- Les 24 exigences CEC révisée
- Le principe des bonus
- Le nombre minimum de bonus à respecter pour être CEC V2

⇒ Recommandation : 2 bonus minimum

Principe de réunion) chaque début de mandature pour reviser les seuils et bonus

CONTRÔLE & CONSOLIDATION DE LA CEC V2

- ✓ **Irrigation** : à adapter selon position du CP + intégrer des modalités de contrôles – cohérence entre les exigences
- ✓ **Modalités de contrôle** des exigences à finaliser (juin 2023)
- ✓ **Modalités de certification à valider** (juin 2023) : Collective BNIC / Individuelles / Autres collectives
- ✓ Avoir une **caution scientifique externe** à la filière : experts sur les sujet (CST ITAI)
- ✓ **Groupe pilote** à organiser avant l'été pour tester la méthode
- ✓ Prévoir la remontée des données de certification au BNIC quelle que soit le mode de certification
- ✓ Finaliser le SIG

COMMUNICATION

✓ **Communication ressortissant :**

- Travailler un document pédagogique, concret, rendre actif le ressortissant, relier l'action à son objectif => travailler la trame narrative
- Expliquer l'intérêt de cette nouvelle version pour le ressortissant (suppression de l'excès d'administratif, moins de réglementaire, recentrage atelier viticole...des exigences fortes mais adaptées)

- ### ✓ **Session de certification d'automne :** pertinence de la certification ancienne version ? Accompagnement des candidats ? Risque de messages contre-productifs => groupe pilote ?



Prochaines étapes 3/3

- Reconnaissance de niveau 2 attendue (demande juillet – délais 6 mois environ)
- Modalités de poursuite de travail : avec les référents mais renforcement des échanges avec les membres Négoces du GT CEC et Commission T&DD

Budget du BNIC

→ **Décision (vote de famille en comité permanent)**

Budget BNIC – principes retenus

- Budget 2023/2024 : **budget de crise** : proposition de diminution de nos prestations
 - Scénario pour l'évolution des expéditions : -20% sur le volume des expéditions des 4 derniers mois de la campagne 22/23
 - Volume total hors ODG et hors CVO R&D / transition environnementale : 520 000Hl
 - Charges globales en diminution de -8,2% par rapport à 22/23
- Masse salariale stable => nombre de CDI en poste : 101
- **Taux de CVO générale et le niveau de la CVO R&D : inchangés** → financement non paritaire de la CVO générale
- Pour un financement équilibré et paritaire du budget de l'ODG : **augmentation du taux de la CVO ODG**
- Résultat prévisionnel déficitaire de 300k€, donc vote d'un budget en déséquilibre

K€ Recettes: Baisse 20% Ventes Conso 4 prochains mois	BUDGET 22 - 23 Voté	ÉSTIMÉ 22 - 23	BUDGET 23 - 24 SC1*	GEL NIVEAU 1	Ecart C/A SC1	Commentaires B2023-24
PRODUITS	A	B	C			
CVO BNIC	16 784	16 858	15 879		-5%	> CVO à taux constant 22/23 parité non respectée
CVO R&D_Transition Environnementale	1 043	1 029	1 075		3%	> CVO à taux constant 22/23
CVO Flavescence Dorée	296	300	298		1%	Niveau 23/24
Cotisations ODG	1 002	985	1 213		21%	Niveau 23/24
Prestations de service	1 223	980	991		-19%	Niveau 23/24
Subventions	519	879	450		-13%	Pays Tiers Chine, ITAI, DREAL, INRAE, IFV Bioprotect
Reprises prov	-	-	-			
Prod Immobilisée	250	250	250		0%	Niveau 23/24
Produits financiers	-	-	-			
Produits exceptionnels	-	-	-			
TOTAL PRODUITS	21 117	21 281	20 156		-5%	
CHARGES						
Juridique, dont Bureau de Chine	2 381	2 371	2 134	86	-10%	Bureau de chine: Taxes prévues non dûes
Technique & Développement Durable	5 169	4 972	4 923	169	-5%	
Communication	3 952	4 258	3 487	48	-12%	Pays Tiers subventionnés uniquement pour la Chine Inclus Com Nouveau Siège: 20K€
Contrôle qualité & ODG	2 183	2 267	2 010		-8%	Elections ODG Certipaq pour la totalité des audits
Économie & Développement Territorial	850	787	757	15	-11%	Module Productivité
Ressources	2 716	2 944	2 079		-23%	Optimisation Moyens Paiements Ressortissants DRH à part à compter de 2023-24
Direction Ressources Humaines			631	10	100%	Accompagnement Blend Commission Emploi
Direction Générale & Interprofession	1 604	1 524	1 733	30	8%	+2 ETP rattachés à la DG Conseil de bassin
Direction Grands Projets	1 179	251	281		-76%	Nouveau Siège & Véhicule Juridique _ Hors MS
Charges de structures	2 262	2 184	2 424		7%	Coût Energie x2.7 Gaz / x2.2 Elec
TOTAL CHARGES	22 296	21 558	20 459	358	-8,2%	
RESULTAT	- 1 179	- 277	- 303	358		

- Cotisations interprofessionnelles BNIC

Viticulture			Négoce		
Nature	Volume 23/24	Taux	Nature	Volume 23/24	Taux
Vins de distillation	175 174	7,96			
Ventes commerce d'EDV Cognac	841 407	8,49	Ventes commerce d'EDV Cognac	580 000	0,50
Ventes consommation d'EDV Cognac	1 000	12,66	Vente consommation EDV Cognac	521 441	12,66
Utilisations Cognac	9 534	12,66	Utilisations Cognac	25 000	12,66
Total CVO Viticulture	8 671 291	55%	Total CVO Négoce	7 207 943	45%

- Cotisations ODG BNIC

Viticulture			Négoce		
Nature	Volume	Taux	Nature	Volume	Taux
Vins de distillation	175 174	0,57	Bouilleur de profession : distillation totale	597 651	0,14
Ventes commerce d'EDV Cognac	841 407	0,59	Ventes commerce d'EDV Cognac	580 000	0,12
Ventes consommation EDV Cognac	930	0,89	Ventes consommation EDV Cognac	484 940	0,89
Utilisations Cognac	9 534	0,89	Utilisations Cognac	25 000	0,14
Total Cotisation Viticulture		605 592€	Total cotisation négoce		607 118€

Budget BNIC – Autres Cotisations

- 2 CVO supplémentaires pour la viticulture:
 - ✓ CVO R&D/transition environnementale
 - Vins de distillation : taux : 1
 - Ventes de commerce d'EDV : taux : 1,07
 - Montant total : 1 075 479€
 - ✓ CVO Flavescence dorée : taux : 3,60

Budget BNIC : propositions du GT budget

- ✓ Revoyure du budget en septembre et en décembre
- ✓ Dans l'attente : engagement des services à ne pas engager certaines dépenses pour 600k€
- ✓ Présenter au GT budget le plan de trésorerie du BNIC à 10 ans et l'évolution de nos réserves
- ✓ Engager un travail en GT sur le mode de calcul des CVO



Règlement SUR : (règlement européen sur
l'utilisation des produits phytopharmaceutiques)

Règlement SUR – Contexte

Proposition du Parlement Européen et du Conseil de l'UE concernant une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable et modifiant le règlement UE 2021/2115

Juin 2022 : Projet de règlement de la Commission Européenne sur l'utilisation des pesticides

COM ENVI :
compétence au fond

COM AGRI : Peu de compétences

Février 2023 :
Rapport de la COM ENVI : plus souple sur certains points mais beaucoup plus stricts sur d'autres

Mars 2023 : Projet de rapport de la COM AGRI

Travail en cellule veille phyto : amener la vision Cognac aux propositions d'amendements

Règlement SUR - points clés du projet

- **Les objectifs de réduction des États membres** : réduction de 50%, au plus tard en 2030 de l'utilisations des pesticides par rapport à la moyenne des années 2015, 2016, 2017.
- **L'interdiction totale de l'emploi des pesticides dans les « zones sensibles »**: Définition extrêmement large , avec en plus la création d'une zone tampon de 3m sans traitement possible et sans possibilité de réduction.
- **Les mesures de protection de l'environnement aquatique et de l'eau potable**: Interdiction de l'utilisation des pesticides sur toutes les eaux de surface et à moins de 3 mètres de celles-ci, sans restriction possible de ces zones
- **Les règles plus strictes à appliquer pour une lutte antiparasitaire respectueuse de l'environnement**: nouveau cadre européen défini pour garantir que tous les agriculteurs pratiquent la lutte antiparasitaire intégrée (les pesticides chimiques ne seront utilisables qu'en dernier recours)

1. La définition de « zones sensibles » et les zones tampons

Très peu de zones non déjà concernées par le droit français.

A noter : pour le moment les zones humides ne sont pas concernées

- Principe : interdiction totale d'utilisation des produits phyto dans toutes les zones sensibles, COM ENVI : Possibilité d'utiliser les produits AB ou biocontrôles.
- Augmentation des zones tampons aux abords de ces zones : de 3m à 10m pour les ZNT, sans réduction possible
- Ajout d'une ZNT de 50m concernant les personnes vulnérables.
→ Surenchère de zones tampons et de leur dimensionnement: impact possible sur la filière Cognac

2. Le cadre très strict de la lutte intégrée et les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : période de référence, méthode de calcul.

- ✓ Proposition de la COM ENVI : Prendre comme période de référence 2018,2019 et 2020 au lieu de 2015, 2016 et 2017 → beaucoup plus difficile à atteindre
- ✓ Objectifs de réductions revus à la hausse:
 - Objectif 1 : passer de « 50% de réduction » à « au moins 50% »
 - Objectif 2 passer de 50% à 80% de réduction d'ici 2030.

- **ACTIONS DE LA FILIERE**

- ✓ **Sur le sujet en général** : Veille et réunion hebdomadaire de la Cellule Veille Réglementaire Phytosanitaire.
- ✓ **Sur le projet de règlement**
 - Contribution active à la mobilisation CNIV/CNAOC /IFV autour de ce projet : examen des **projets d'amendements** sur les points identifiés
 - Recherche de la stratégie et des relais pour faire porter la position de la filière viticole auprès de la ComAGRI.

- **PROCHAINES ETAPES**

- ✓ **Parlement Européen** : dépôt des amendements en ComAGRI : **date butoir fixée au 26 mai 2023 et vote final en plénière en octobre 2023**
- ✓ **Conseil de l'Union européenne** : **attente de l'étude d'impact complémentaire du projet de règlement concernant son incidence potentielle sur le secteur agricole de l'UE et les risques de dépendance alimentaire.**

Règlement SUR :projets d'amendements CNAOC/CNIV/IFV

Points objets de proposition d'amendements	Objectifs	Avis de la cellule Affaires Publiques BNIC
Définition des produits phytopharmaceutiques chimiques	Exclure de cette définition les produits d'origine naturelle à garder une protection suffisante du vignoble	Pas d'opposition
Définition de la protection biologique	Préciser et élargir les produits utilisables Inclure les produits AB et biocontrôles	Pas d'opposition
L'utilisation des produits d'origine naturelle dans les zones sensibles	Autoriser l'usage des produits d'origine naturelle dans les zones sensibles, avec une zone de sécurité près des zones utilisées par les personnes vulnérables	Utiliser les termes employés dans la réglementation française : « lieux fréquentés » au lieu de « zones utilisées »
L'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les zones sensibles	Soutenir l'amendement déposé en commission Environnement, car il confie la définition des zones sensibles aux Etats membres + exclut de l'interdiction les produits phyto à faible risque et les produits de biocontrôle	Pas de soutien de cette proposition, risque de surtransposition et de distorsion de la concurrence
Introduire une dérogation supplémentaire en faveur de la mixité des exploitations	Permettre aux exploitants d'utiliser la même variété de raisin pour déployer une viticulture mixte (bio et conventionnelle)	Pas d'opposition

1. Poursuivre une veille active sur le sujet.
2. Poursuivre la collaboration avec CNAOC, CNIV, IFV.
3. Identifier les leviers politiques susceptibles d'être actionnés au niveau filière pour faciliter cette action.

Questions posées aux familles :

- **La ligne d'argumentation développée par la CNAOC, le CNIV, l'IFV vous convient-elle et le BNIC doit-il continuer à s'y associer ?**
- **D'autres actions doivent-elles être envisagées ?**



PLUI et Zones humides

→ Discussions

✓ **Rappel : établissement du SCOT Grand Cognac Rouillac** entre 2019 et 2022

=> Nécessité d'actions de lobbying pour passer d'une enveloppe de 60 ha pour la filière cognac et 109 pour les activités économiques à une enveloppe de 229ha pour filière Cognac et activités économiques

✓ **En cours :**

- PLUI Grand Cognac (cartographie avec zonage précis sur la base du SCOT).
- Cartographie des « zones humides » en France et plus particulièrement sur la zone Grand Cognac

✓ **Conséquences de la classification en zones humides :**

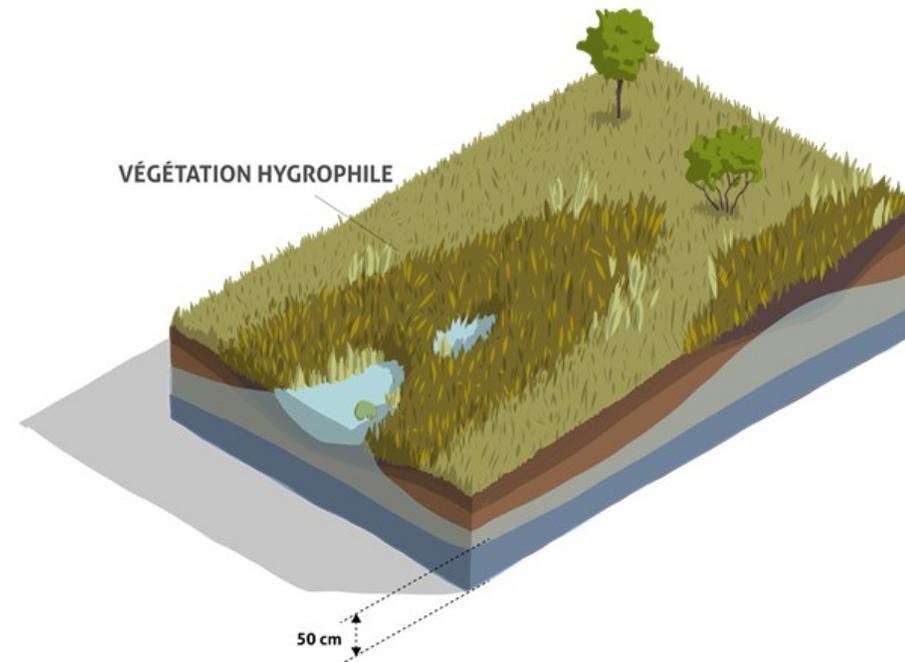
- Immédiates : contraintes de construction des bâtiments
- Risques à venir : restriction de traitements => projet de règlement SUR : interdiction de tout produit phytosanitaire dans les zones sensibles et les zones tampons (à ce jour : zones humides non concernées)
- Possibilité de compensations environnementales
 - Espaces de compensation > de 1,5 / espace zone humide utilisé
 - Nécessité de trouver une zone à restaurer en zone humide identique à celle utilisée (critères hydromorphologie, plantes)

En France : législation plus restrictive / International => (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié : critères de définition et de délimitation

- ✓ Méthodologie
 - examen de cartes pédologiques ou/et d'habitats existantes.
 - examen sur le terrain
- ✓ Critères :
 - critère relatif à l'hydromorphologie des sols,
 - critère relatif aux plantes hygrophiles,



- **PLUI :**
 - Consultation des PPA – LE BNIC a demandé à être consulté
 - Enquête publique prévue avant l'été
 - **Cartographie des zones humides :** réunions organisées par Grand Cognac et (?) dans les communes pour informer sur la cartographie zones humides
- ⇒ Finalisation de la cartographie en juillet.

A noter :

- En pratique, sur l'ensemble des zones potentiellement en zone humide (SIG), 15 à 20% sont in fine cartographiées (après « visite terrains et carottage)
 - Les 2 travaux PLUI et cartographie ne sont pas juridiquement liés : l'un peut se faire sans l'autre
- ⇒ Peu de possibilité de prise en compte des zones humides dans le PLUI sauf en terme de zonage Ux ou AUx, mais difficile sur d'éventuelles ZNT
- ⇒ Travail possible sur l'identification de zones de compensation : avec les syndicats de rivières notamment (en cours au BNIC)

Changements Commissions et GT

➔ **Décision**

- Commission Tech et DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - ✓ Maison Boinaud : Rémi Boinaud remplace Olivier Barbeau
- Commission Communication
 - ✓ Maison Rémy Martin : Florence Puech remplace Delphine Paquet
- GT Distillation Durable :
 - ✓ Maison Boinaud : Jordan Vignaud remplace Rémi Boinaud
- GT Tourisme et attractivité
 - ✓ Camus : Alison Peil remplace Philippe Baratte
- GT Vignoble performant
 - ✓ Raphael Brisson remplace Mathilde Boisseau
- GT Qualité des produits
 - ✓ Sandrine Weingartner remplace Mathilde Boisseau

Questions diverses

→ Point spécifique APN et rendements / Assemblée Plénière du BNIC et AD – Section ODG 31
mai 2023

1. **Assemblée des Délégués ODG** : Budget ODG – vote de la cotisation annuelle
2. **Assemblée Plénière BNIC**
 - Assemblée Plénière Ordinaire (APO) : Budget 2023/2024 et renouvellement des accords interprofessionnels
 - Assemblée Plénière Extraordinaire (APE) : accords interprofessionnels : adoption et demande d’extension (CVO)
3. **Section ODG** : Validation du renforcement des modalités de contrôle externe ODG
4. Présentation du futur siège par les services du BNIC avec intervention de la cheffe archéologue en charge des fouilles sur le terrain de Varennes, Madame Amaia Legaz de la société HADES.

Point de vigilance : Rappel du vote à programmer sur les APN/rendement pour la campagne 2023/2024

31 mai 2023 : votes sur tous les sujets prévus sauf APN et « besoin à produire / volume à passer en chaudière » dans l’attente de l’intégration des données IWSR début juin.

- OPTION 1 : logique de demande d'APN habituelle
 - ✓ 14 juin 2023 : approbation en CP des APN et du « besoin à produire/volume à passer en chaudière » pour la campagne 2023/2024 suite à l'incrémentation des données IWSR au Business Plan.
 - ✓ 2ème quinzaine de juin : votes électroniques de l'AP du BNIC et Section ODG sur les APN et le « besoin à produire/volume à passer en chaudière ».
 - ✓ Fin juin : communication sur les APN et le « besoin à produire/volume à passer en chaudière ».
 - ✓ Courant juillet : envoi à l'INAO, du « besoin à produire/ volume à passer en chaudière ».
- OPTION 2 : décaler notre demande d'APN dans le temps – à discuter avec le ministère de l'Agriculture]
 - ✓ 14 juin 2023 : Comité permanent : possibilité d'avoir les APN issu du Business Plan mais sans communication, et passage en Assemblée plénière en attente d'une décision définitive en novembre 2023.
 - ✓ Réunions et vote électronique de toutes les instances (CRINAO, Conseil de bassin) courant novembre 2023 pour arriver au CNINAO du 30 novembre 2023.
- Début septembre : approbation du rendement à passer en chaudière (en même temps que le « Rendement Annuel Cognac ») par le Comité permanent, puis validation par la Section ODG.
- Communication filière sur le rendement annuel cognac et le rendement à passer en chaudière.

Questions diverses

→ Diffusion des relevés de décisions de la réunion de famille aux CA des BP
et MG

Questions diverses

- ✓ Mentions de Provenance Complémentaires : point à date



Merci de votre participation